



COMMUNE DE LUSSAC

## CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC

### Séance du 19 Avril 2023

**Présents** : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. VILAIN Paul, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, M. LAGARDE Dominique, M. PIARDET René Conseillers Municipaux.

**Absents** :

**Absents Excusés** :

**Exclus** :

**Procurations** : M. BRINGARD Christophe à Mme BRETON Dorothée, Mme BOUCHE Coralie à Mme MATHIEU Julie, M. LAGARDE Dominique à M. GATINEL Didier

**Secrétaire de séance** : Mme MATHIEU Julie

### OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18H28

#### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 17 MARS 2023

M. DELAIRE demande à écouter l'enregistrement du précédent conseil notamment les questions diverses. Les extraits sont donc écoutés et donc aucune modification ne sera apportée.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 SUR LE FONCIER BATI ET NON BATI

Mme Le MAIRE présente les taux identiques à l'année précédente.

M. MAMERT fait remarquer que la CDC a voté une augmentation de 5% qui impactera forcément une augmentation du foncier Lussacais.

M. GATINEL dit qu'il faut aussi penser à la taxe GEMAPI qui va être levée cette année.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### REPORT ORDRE DU JOUR

Mme le MAIRE informe que les points 2, 3, 4, et 5 de l'ordre du jour sont reportés au prochain conseil dû à un problème de logiciel.

## **ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE DE LA PLACE**

Mme Le MAIRE informe que suite à deux réunions de travail, un échange a eu lieu sur la mise en place d'un marché public.

M. GATINEL revient sur son désaccord dans ce projet, il déplore le manque de place à venir. Nous avons deux richesses : les commerces et les associations. Il pense que cela fait 20 ans qu'on attend la place et qu'il faut bien faire les choses, aménager l'arrière de l'Église lieu convivial pour des kermesses, repas.... et la place comme parking. S'il le faut, ils prépareront un contre-projet.

Mme Le MAIRE revient sur le fait que l'assistance est là pour préparer le projet dans les détails.

M. GATINEL veut confirmer qu'il y aura débat.

Mme BITARD dit qu'il ne faut pas se répéter autant et qu'il faut avancer.

M. GATINEL dit qu'il faut penser au Dojo qui aura besoin d'être restauré.

M. MAMERT trouve cela cher et trop lumineux. Il l'a déjà fait remarquer et ne reviendra pas dessus.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

## **CHEMINS RURAUX : ENQUÊTE PUBLIQUE**

Mme Le MAIRE informe que ce point est ajourné car la Commission Voirie n'a pas eu lieu.

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. DELAIRE ne veut pas qu'on donne 100€ aux chasseurs.

Mme Le MAIRE explique que c'est une association de Lussac comme les autres.

Mme FORESTIER fait remarquer que la chasse n'a pas fait de demande de subvention contrairement aux autres associations.

M. MAMERT dit être d'accord avec M. LAGARDE, lors de la commission, s'ils ne demandent pas on leur donne pas.

Mme Le MAIRE dit que c'est à la fois une association de Lussac et qui rend service à la Commune.

Mme FORESTIER indique que les associations n'ont pas l'habitude des dossiers de demande de subvention d'où les nombreux trous au sujet des demandes.

M. GATINEL fait remarquer qu'il manque les 100€ pour le GRAH sur le tableau des subventions.

Mme Le MAIRE explique avoir rediscuté sur ce point et étant donné que ce n'est pas une association de Lussac, elle propose de ne pas ouvrir de précédent et de ne pas forcément subventionner une association Hors Lussac.

M. GATINEL n'est pas d'accord qu'on ne respecte pas les décisions des commissions. Il explique ce qu'est la GRAH et trouve inadmissible et inacceptable.

Mme Le MAIRE explique qu'elle veut que tout le monde donne son avis sur le précédent d'ouvrir une subvention à une association qui n'est pas de Lussac. Après discussion, tout le monde comprend que la question est « mal tournée ».

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** d'intégrer le GRAH dans les demandes de subventions.

Mme Le MAIRE récapitule les montants :

- Football club du Grand Saint-Emilionnais : 2 000 €
- Tennis club des Vignes : 1 500 €
- Twirling club lussacais : 1 600 €
- Kunité évolution : 1 300 €
- Judo Club Lussacais : 500 €
- Rouleurs de barriques : 400 €
- Comité de jumelage : 3 000 €
- Les p'tits écoliers : 400 €
- FNACA : 300 €
- Vie libre : 200 €
- Léonie Prax – Théâtre : 500 €
- Evazion : 400 €
- Donneurs de sang : 150 €
- Jeunes sapeurs-pompiers Libourne : 100 €
- 7 Akors musette : 100 €
- Auberge du cœur : 100 €
- ASAVPA (asso salariés de l'agriculture de NAQ) : 100 €
- Téléthon A.F.M. : 100 €
- Prévention routière : 100 €
- Amicale des chasseurs : 100 €
- Chant'a Lussac : 300 €
- Collectif 3 tiers : 400 €
- Collège Lussac : 400 €
- GRAH : 100 €

Soit un montant total de 14 150 €.

- **Délibération n°2023\_04\_19-017**

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## **ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JUSTICE DE Mme CHAMBON**

Mme le MAIRE demande à M. DELAIRE de bien vouloir quitter la réunion du Conseil.

Il est 19h14, M. DELAIRE quitte la réunion.

Mme Le MAIRE explique que M. DELAIRE étant le compagnon de Mme CHAMBON, il est de parti pris.

Mme Le MAIRE dit que nous sommes redevables des frais de justice à hauteur de 50% de la somme de 765.95 € et que la CDC également soit 383 €.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 3**

M. DELAIRE réintègre la réunion à 19h17.

## **DEVIS DE L'ENTREPRISE VAN DER HORST**

Mme Le MAIRE présente le devis et rappelle le bon travail de cette personne.

M. GATINEL souhaite qu'on fasse d'autre devis avant de valider celui-ci.

Mme Le MAIRE dit qu'elle n'a pas trouvé d'autres entreprises qui se mettent à la hauteur du travail de M. VAN DER HORST.

M. MAMERT pense qu'il faut aussi le devis de l'élagage et demande s'il faut une réponse rapide à M. VAN DER HORST.

Mme Le MAIRE lui répond que oui et qu'il serait dommage que le devis ne soit plus valable et prendre le risque d'une augmentation de prix et d'absence de créneau disponible.

M. GATINEL trouve qu'il aurait été mieux d'en parler en Commission voirie plus tôt.

M. DELAIRE ne comprend pas que sur intramuros il est indiqué que ce sont les agents de la Commune qui vont être sur les routes, pourquoi payer 2 fois ?

Mme Le MAIRE explique que nous avons toujours fonctionner ainsi.

Mme Le MAIRE propose donc que l'on fasse un accord de principe afin de conserver le créneau de fin Août et d'en reparler en Commission voirie Mercredi 26 Avril.

Mme Le MAIRE fait remarquer également que M. VIENNE Michel a été renouvelé sans devis en face et que ça n'a pas fait autant de polémique et elle le déplore.

Mme Le MAIRE tient à souligner que le travail de M. VIENNE et M. VAN DER HORST sont irréprochables.

M. DELAIRE dit qu'il n'a rien contre son travail mais un seul devis. On doit se débrouiller et voter avec ça et que ça ne fonctionne pas comme ça.

M. GATINEL dit ne pas en faire une affaire d'état et qu'il respecte son travail mais qu'il y a des règles à respecter.

M. GATINEL dit que ça sert à rien qu'il y ai des Commissions et un Conseil Municipal si le travail n'est pas fait dans l'ordre dans lequel il doit être fait.

Mme Le MAIRE dit que l'année dernière il n'y avait pas non plus d'autres devis.

M. GATINEL dit avoir donné son avis et qu'il ne s'opposerait pas au vote.

M. MAMERT ajoute que dans ce cas la Commission sert à rien.

Mme Le MAIRE souligne que d'ici Mercredi il n'y aura pas d'autre devis car le temps est trop court.

M. MAMERT rajoute que ce n'est pas qu'une question de devis, c'est une manière globale de voir le travail de voirie.

Mme Le MAIRE dit ne pas être contre la manière de réfléchir de M. MAMERT par rapport à la Commission voirie, qui aura lieu Mercredi, où seront abordés les sujets d'élagage, le curage de fossés.....

Mme Le MAIRE demande qu'est ce qui pose problème ce soir de reconduire un travail qui nous satisfait ?

M. GATINEL redit ne pas être contre le devis de M. VAN DER HORST mais qu'il ne faudrait pas créer de précédent.

M. MAMERT souligne que M. BRINGART et M. LAGARDE qui font la Commission voirie ne sont pas là.

Mme Le Maire propose un accord de principe et d'en parler Mercredi à la Commission voirie et souligne que si la Commune ne se positionne pas, le créneau prévu ne sera plus disponible.

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** l'accord de principe.

### **ACCEPTATION DU DEVIS DE REFECTION DU TENNIS**

Mme Le MAIRE explique pourquoi il faut le faire et qu'il y a eu en Commission un comparatif de 4 devis et que le choix s'est porté sur le devis de la société SPTM qui peut intervenir dès la fin de semaine. Le montant du devis s'élève à 6621,60 €.

M. MAMERT constate que la validité du présent devis est d'un mois et que cela fait six mois.

Mme Le MAIRE ajoute avoir reconfirmé le prix avec SPTM.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## ACTUALISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA TERRASSE DU CAFE

Mme Le MAIRE informe que la trésorerie demande à nouveau de délibérer sur le montant de la terrasse du café qui était de 75 € / mois.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

Mme Le MAIRE dit que s'agissant du règlement, elle a reçu un courrier du Café des Sport qu'elle lit au Conseil.

Mme Le MAIRE revient sur le cadeau terrasse du COVID et pense que ce commerce et central et qu'il faut leur tendre la main en offrant 2022. Elle ajoute que pour 2023, ils pourraient payer cette mensualité de 75 € / mois au vu de la reprise estivale.

Mme PIARDET souligne que le dimanche matin à 10h le café est fermé et que le café du Dimanche matin est important. Ils ouvrent tard et ne se remettent pas en question.

M. DELAIRE dit que le boulanger va être jaloux car on a dit non à sa demande d'un an de loyer gratuit.

Mme MATHIEU ajoute qu'un an de loyer pour la terrasse représente un mois du loyer de la boulangerie.

M. GATINEL dit qu'il faut les aider mais les problèmes financiers ne datent pas d'hier mais le fait est que les autres commerces vont le savoir et cela va créer un précédent.

Mme PIARDET dit qu'un bar pmu de nos jours ne rapporte pas d'argent et que ça fait des années qu'ils sont sur le fil.

M.MAMERT demande à Mme PIARDET ce qu'elle préconise pour remédier à ça ?

Mme PIARDET répond qu'il faut qu'il se diversifie et qu'il change un peu leur activité. Elle revient sur les horaires d'ouvertures faible et Mme FORESTIER est d'accord mais pense qu'ils le demanderont chaque année.

M. MAMERT ajoute qu'en guise de réponse, on pourrait lui proposer de changer ses horaires pour pallier au manque à gagner.

Mme FORESTIER insiste sur le fait qu'il faut l'aider mais insiste également sur le fait qu'ils en feront la demande chaque année.

Mme BITARD souligne que ce qui la dérange à l'heure actuelle c'est qu'ils ne sont jamais manifestés avant d'avoir été relancé.

Mme Le MAIRE propose d'offrir 2022 et les 4 premiers mois de 2023.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 6**

## AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Mme Le MAIRE demande l'ajout à l'ordre du jour l'approbation de l'encaissement du chèque de l'assurance concernant la réfection du mur du cimetière.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

### TOUR DE TABLE

Mme Le MAIRE donne quelques informations :

- Le Conseil communautaire a eu lieu et toutes les délibérations ont été acceptées et la seule délibération refusée est celle de la vente du terrain de la Zone d'Activité des Chapelles au Pompes Funèbres Martin. Les délibérations et comptes rendus sont sur le site de la CDC.
- La Commission voirie est prévu pour Mercredi 26 Avril pour aborder les différents points notamment le retour du marché public pour la voirie du nouveau collège.
- Le 11 Avril nous avons débuté une réflexion sur l'application de la Loi 3DS sur l'adressage. Adressage obligatoire avant Septembre 2023. M. GATINEL est contre.
- Enrobé à froid : campagne en cours notamment sur la place depuis Lundi.
- Deux entreprises se sont présentées suite à l'appel d'offre. Une des Billaux et une de la région qui a plus l'habitude de travailler sur les Églises. M. MAMERT a demandé si on pouvait faire classer l'Église et à priori seulement la charpente peut être classée.
- Mise en place d'une remise de prix pour les jeunes qui évoluent au sein de nos associations au niveau départemental, régional, national et mondial et de leur remettre à cette occasion un diplôme et un petit cadeau pour les féliciter suivi d'un pot de l'amitié probablement le Mardi 04 Juillet.
- En attente de devis pour les changements de jeux à la maternelle qui ne sont plus aux normes et dangereux ainsi que le changement du sol.

Mme BITARD :

- Un TIG dès Lundi 24 Avril pour 3 semaines pour aider les agents techniques.
- Pas de fleurissement aux niveaux des lampadaires en concertation avec M. GUILHNEUF.

M. GATINEL :

- Les syndicats manquent de représentants de la Commune de Lussac, c'est un problème et au Conseil Communautaire.
- M. BRINGART absent au SDEEG, aux syndicats des eaux et au SIE, pas de pouvoir, pas de suppléants.
- Le SIETAVI embauche un technicien pour aussi aller dans les écoles, les mairies.....
- SIE : le budget a été voté et facture au forfait terminé avec mise en place des compteurs Linky.

- Le relamping c'est changer les anciennes LED par des nouvelles, le SDEEG veut faire une étude avant.
- Bornes électriques : Lussac à candidater
- La coiffeuse a fermé, où en est-on ? Mme FORESTIER dit que la vente aux enchères a eu lieu. La propriétaire est injoignable.
- Forum des Énergies le 11 Mai à Bordeaux.

Mme FORESTIER :

- Samedi le loto du Twirling, elle a eu honte, il a fallu nettoyer et il manquait des tables et chaises. Mme Le MAIRE dit que les filles vont venir nettoyer à fond et remettre les chaises et tables aux bons endroits.
- Est-ce que les soirs de manifestations les lumières de la place peuvent rester allumées ? Mme Le MAIRE répond que cela n'est pas possible.
- Est-ce que vous avez des nouvelles de La Poste ? Mme MATHIEU rien d'officiel, nous avons vu le représentant aujourd'hui à 15h00. Il nous a fait part de ce qu'il envisage et nous de nos doléances.
- Le Ruisseau d'Argent et le Clos Turbet n'est toujours pas nettoyé.

M. MAMERT :

- Quand se passe la déconstruction du collège ? Mme BITARD répond livraison finale et destruction complète du collège Juin 2024.
- Qu'est-ce que M. BRINGART compte faire ? Mmes MATHIEU et BITARD répondent qu'il faudra lui poser la question.

M. DELAIRE :

- Des personnes se plaignent que la Cité Clair Logis n'est pas propre.
- Dit qu'un lampadaire est abîmé.
- Dit qu'une maison est 2 parpaings plus hautes que les autres.

Séance levée à 20h49